



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

AGENCE REGIONALE DE SANTE

DD92

N° Spécial

28 Mars 2019

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial ARS DD92 du 28 Mars 2019

SOMMAIRE

Arrêté	Date	AGENCE REGIONALE DE SANTE	Page
ARS DD92/ OAPS N° 2019-322	25.03.2019	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation d'aides-soignants de l'AGESPA de COLOMBES.	3



Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2019-322 du 25/03/2019 portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation d'aides-soignants de l'AGESPA de COLOMBES

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France

- Vu** le Code de la santé publique ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le Décret du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France ;
- Vu** l'arrêté n°DS-2018/063 du 03/09/2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'Arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'aides-soignants de de l'AGESPA est arrêtée comme suit :

Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président

Le directeur de l'Institut de formation d'aides-soignants, ou son représentant :
Madame Sylvie BROUILLARD

Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant :
Titulaire : Madame Fabienne DUVAL
Suppléant : Madame Christèle MALLARD

L'infirmier, formateur permanent de l'Institut de formation, élu par ses pairs ou son suppléant :
Titulaire : Madame Catherine CORDON
Suppléant : Madame Voahirana ROBSON

L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné par le directeur de l'institut de formation ou son suppléant :

Titulaire : Monsieur Animan ASSOHOÛ

Suppléant : Monsieur Anas TAZI

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique :

Les représentants des élèves élus par leurs pairs ou leurs suppléants :

Titulaire : Madame Sarra BENATIA

Titulaire : Madame Emilie KILONGI-NDONGOSI

Suppléant : Madame Ange BERNADIN

Suppléant : Madame Solange EBISSE

Titulaire : Madame Maria Hélène PIRES MONTEIRO

Titulaire : Monsieur Armel BIATCHA

Suppléant : Madame Luisette LUTILU

Suppléant : Madame Nadjeneba DIABY

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants de l'AGESPA est abrogé.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et Madame la Déléguée départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 25 mars 2019.

La Déléguée départementale des Hauts-de-Seine
de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Monique REVELLI

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>